

Accompagnement socioprofessionnel des jeunes de moins de 26 ans

par une approche globale (Accès à l'emploi + freins à l'emploi : mobilité, santé...)

AU NIVEAU NATIONAL

LE CNML : Conseil National des Missions Locales

- ▶ Formuler toutes recommandations sur les conditions de mise en œuvre par les missions locales du droit à l'accompagnement vers l'emploi et du contrat d'insertion dans la vie sociale.
- ▶ Délibérer sur les propositions d'orientation du programme national d'animation et d'évaluation du réseau des missions.

GOVERNANCE : Membres désignés par le Premier Ministre

L'UNML : Union Nationale des Missions Locales

- ▶ Représenter le réseau des missions locales au plan national dans l'élaboration, la mise en œuvre et l'évaluation des politiques publiques d'insertion socioprofessionnelle des jeunes,
- ▶ Être le syndicat d'employeurs de la branche des missions locales, des permanences d'accueil, d'information et d'orientation (PAIO) et d'autres organismes d'insertion.

GOVERNANCE : Membres élus en AG de l'UNML issus de présidents de ML et d'ARML

AU NIVEAU RÉGIONAL

L'ARML OU L'URML : Association ou Union Régionale des Missions Locales

- ▶ Assurer la représentation du réseau auprès des instances politiques et techniques territoriales (départementales, régionales, nationales)
- ▶ Élaborer et piloter au côté de l'Etat et de la Région, le programme d'animation régionale des missions locales,
- ▶ Concevoir et animer le plan de professionnalisation régionale du réseau des missions locales.
- ▶ Coordonner les actions des missions locales dans le cadre de projets communs concernant les politiques d'insertion des jeunes,
- ▶ Faciliter l'élaboration et la mise en œuvre des politiques territoriales d'insertion des jeunes.

GOVERNANCE : Présidents des missions locales

AU NIVEAU LOCAL

LA MISSION LOCALE

- ▶ Repérer, accueillir, informer, orienter et accompagner les jeunes en élaborant avec chacun un parcours personnalisé d'accès à l'autonomie et à l'emploi.
- ▶ Mobiliser l'offre d'insertion disponible sur un territoire avec les partenaires locaux.
- ▶ Soutenir les jeunes dans leur recherche d'emploi ainsi que dans leurs démarches d'orientation professionnelle, d'accès à la formation, à la santé, au logement, aux droits, à la citoyenneté et à la mobilité
- ▶ Préparer les jeunes candidats à une offre d'emploi, aider au maintien dans l'emploi (soutien matériel, médiation jeune-employeur) et accompagnement post emploi.

GOVERNANCE : Présidée par un élu Financée par la Région (20%), l'Etat (40%) et les collectivités locales (40%) Animée par l'ARML